



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le mardi 1er mai 2018, 19h

SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

Présences:	Fernand Dicaire, Président René Beaulne, Conseiller Benoit Lamarche, Conseiller Chantal Galipeau, Conseillère Jeanne Doucet, Conseillère Jean-Claude Delorme, Conseiller Jean-Pierre Cadieux, Conseiller
Personnel présent:	Guylaine Poirier, Administratrice de zonage Roch Hébert, Surintendant des travaux publics Valérie Parisien, Trésorière Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim
Personnel absent:	Marc Daigneault, Directeur général - Greffier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution 2018-238

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte 19h22.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-239

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. **DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

3.1 **Jean-Pierre Cadieux - Comptes payables en date du 27 avril 2018.**

Il est le propriétaire du compte fournisseur CADI004.

4. **RAPPORT DU MAIRE**

Aucun.

5. **RÉUNIONS PUBLIQUES**

Aucune.

6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

6.1 **Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 3 avril 2018**

Résolution 2018-240

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 3 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

6.2 **Adoption du compte rendu de la réunion à huis clos du conseil du 3 avril 2018**

Résolution 2018-241

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le compte rendu de la réunion du Conseil à huis clos tenue le 3 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

6.3 **Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil du 6 avril 2018**

Résolution 2018-242

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 6 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

6.4 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil du 11 avril 2018

Résolution 2018-243

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 11 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

6.5 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil du 17 avril 2018

Résolution 2018-244

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 17 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

6.6 Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du conseil tenue le 20 avril 2018

Résolution 2018-245

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil tenue le 20 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

7. DÉLÉGATIONS

Aucune.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 Rapport URB-14-2018 - Demande d'autorisation - Dossier B-006-2018

Résolution 2018-246

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande d'autorisation, dossier B-006-2018, soumise par Madame Rita Gour, représentante pour la compagnie Gour RRSC Inc., propriétaire, affectant la propriété située au 431 Route 11 à Plantagenet, décrite comme étant une partie du Lot 11, Concession 4 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, qui a pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes – lot de surplus, sujet aux conditions suivantes :

1. Qu'une modification au Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit obtenue pour interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur le lot retenu (B), dans le but d'en assurer la vocation exclusivement agricole, et pour permettre la réduction de la superficie minimum du lot retenu (B) de 30.0 hectares à 20.0 hectares.

2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur lot détaché (A) et le lot retenu (B) soient respectées telles que prescrites dans le Règlement de zonage No. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet.

3. Que l'arpenteur-géomètre retenu par la propriétaire détermine la largeur de la Route 11 et de la Concession 4 - Plantagenet, et si lesdites voies présentent des emprises d'une largeur inférieure à 20.0 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre des emprises de 20.0 mètres tout le long de la partie détachée et de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombres à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).

4. Qu'un permis de démolition soit émis afin de démolir la grange située sur le lot retenu (B).

Adoptée

8.2 Rapport URB-15-2018 - Demande d'autorisation - Dossier B-010-2018

Résolution 2018-247

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande d'autorisation, dossier B-010-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour la propriétaire, Madame Céline Lalonde et le requérant, Monsieur Luc Lamarre, affectant la propriété située à l'extrémité nord de la rue Leduc à Alfred, décrite comme étant une partie du Bloc M, Plan M-1 de l'ancien Village d'Alfred, qui a pour but de permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle voisine, soit le 85 rue Leduc, décrite comme étant la partie 2 du plan de référence 46R-2835 et une partie du Bloc M, Plan M-1 de l'ancien Village d'Alfred, qui appartient à Monsieur Luc Lamarre et Madame Pascale Lavigne.

Adoptée

9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES**9.1 Comptes payables en date du 27 avril 2018**

Jean-Pierre Cadieux déclare un intérêt pécuniaire à ce point. Il est le propriétaire du compte fournisseur CADI004.

Résolution 2018-248

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payables en date du 27 avril 2018 soient adoptés.

Adoptée

9.2 Rapport F-07-2018 - Rapport annuel sur les sites contaminés**Résolution 2018-249**

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport F-07-2018, Rapport annuel sur l'identification des biens-fonds contaminés au 31 décembre 2017, soit reçu.

Adoptée

9.3 Rapport F-08-2018 - Rapport sur les droits du service de construction au 31 décembre 2017**Résolution 2018-250**

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport F-08-2018, Rapport sur les droits du service de construction au 31 décembre 2017, soit reçu.

Adoptée

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun.

12. RAPPORTS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Aucun.

13. RAPPORTS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION

Aucun.

14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION

14.1 **Rapport C-8-2018 - Mise à jour sur les travaux d'agrandissement des bureaux municipaux**

Le paiement des sommes retenues (10%) sera retenu jusqu'à ce que tous les travaux et les réparations aient été adressés.

Résolution 2018-251

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Rapport C-8-2018, une mise à jour sur les travaux d'agrandissement des bureaux municipaux, soit reçu.

Adoptée

14.2 **Rapport C-10-2018 - Ébauche du règlement sur les enceintes de piscine**

Résolution 2018-252

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil reçoive le rapport C-10-2018 et l'ébauche de règlement sur les enceintes de piscine et que Me Jason Shelly soit mandaté de préparer la version finale du règlement en vue d'adoption par le Conseil.

Adoptée

14.3 **Rapport C-11-2018 - Permis de construction émis en mars 2018**

Résolution 2018-253

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport C-11-2018 sur les permis de construction émis en mars 2018 soit reçu.

Adoptée

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

15.1 **Rapport LOI-11-2018 - Demande de propositions - Parc Larocque et Parc de Plantagenet**

Résolution 2018-254

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Benoit Lamarche

ATTENDU QUE le Service des loisirs du Canton d'Alfred et Plantagenet a procédé à une demande de propositions pour la mise à niveau des matériaux de surface des aires de jeux du Parc Larocque d'Alfred et du Parc de Plantagenet;

ET ATTENDU QUE quatre (4) propositions ont été déposées par quatre (4) compagnies différentes le 29 mars 2018;

ET ATTENDU QUE le département des loisirs a évalué les quatre (4) propositions conformément aux critères d'évaluation énoncés dans l'appel de propositions;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accorde le contrat pour la mise à niveau des matériaux de surface des aires de jeux du Parc Larocque d'Alfred et du Parc de Plantagenet à la compagnie Rocque services Inc. pour un montant de 29 050 \$ plus les taxes au montant de 3 776,50 \$, totalisant une somme de 32 826,50 \$ pour le parc Larocque d'Alfred et un montant de 27 550 \$ plus les taxes de 3 581,50 \$, totalisant 31 131,50 \$ pour le parc de Plantagenet.

Adoptée

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES

Aucun.

17. RAPPORTS DU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Aucun.

18. RAPPORTS DES COMITÉS

18.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du 17 avril 2018.

Résolution 2018-255

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 17 avril 2018 soit adopté.

Adoptée

18.2 Rapports d'activités des chefs de service présentés à la réunion du Comité plénier tenue le 17 avril 2018

Résolution 2018-256

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que les rapports d'activités des chefs de service présentés à la réunion du Comité plénier tenue le 17 avril 2018 soient reçus.

Adoptée

**18.3 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Cimetière
Chesser/Haggar tenue le 24 octobre 2017**

Résolution 2018-257

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Cimetière Chesser/Haggar tenue le 24 octobre 2017 soit adopté.

Adoptée

**18.4 Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Cimetière
Chesser/Haggar tenue le 22 mars 2018**

Résolution 2018-258

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Cimetière Chesser/Haggar tenue le 22 mars 2018 soit adopté.

Adoptée

19. RÈGLEMENTS

**19.1 Règlement 2018-47 pour exempter des terrains de la réglementation
relative aux parties de lots**

Résolution 2018-259

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement 2018-47 pour exempter des terrains de la réglementation relative aux parties de lots soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

**19.2 Règlement 2018-52 pour adopter les termes de référence du Comité
conjoint de vérification de conformité.**

Résolution 2018-260

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement 2018-52 pour adopter les termes de référence du Comité conjoint de vérification de conformité soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.3 Règlement 2018-53 pour adopter le barème de frais de permis de construction

Résolution 2018-261

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement numéro 2018-53, un règlement pour modifier le règlement 2006-44 sur les permis de construction, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stéphane Sarrazin demande des explications concernant les coûts reliés au service de construction qui opère à perte. La trésorière indique que les salaires du personnel ainsi que les frais généraux (tels que le chauffage, l'entretien de bâtiments et autres) sont comptabilisés dans le rapport.

M. Dominique Perrier demande si les frais de l'avocat André Champagne sont dédiés aux ressources humaines.

PAUSE

La réunion est ajournée à 20h15 et recommence à 20h25.

21. MOTIONS

21.1 Dons - Budgets discrétionnaires

Résolution 2018-262

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Fernand Dicaire,

du budget discrétionnaire des Comtés-Unis de Prescott et Russell:

- Club Lions de Lefavre, commandite d'un trou, 100 \$;
- Club Optimiste d'Alfred, commandite d'un trou, 100 \$;
- Club Optimiste de Wendover, commandite d'un trou, 100 \$;
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 150 \$;
- Sentier récréatif CUPR, don de 100 \$; et

du budget discrétionnaire municipal,

- Tournoi bénéfique du président des Comtés, 100 \$.

René Beaulne:

- Club Lions de Lefavre, commandite "Longest Drive", 100 \$;
- Sentier récréatif CUPR, don de 50 \$;
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 50 \$;
- Club Optimiste d'Alfred, commandite d'un trou, 50 \$; et
- Club Optimiste de Wendover, commandite d'un trou, 50 \$;

Benoit Lamarche:

- Club Lions de Lefavre, commandite d'un trou, 100 \$;
- Club Optimiste d'Alfred, commandite d'un trou, 100 \$; et
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 100 \$.

Chantal Galipeau:

- Club Optimiste de Wendover, commandite d'un trou, 100 \$;
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 100 \$;

Jean-Claude Delorme:

- Club Optimiste de Wendover, commandite d'un trou, 100 \$;
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 100 \$;

Jeanne Doucet:

- Club Lions de Lefavre, commandite d'un trou, 100 \$;
- Club Optimiste de Wendover, commandite d'un trou, 100 \$;
- Jeux 50 ans et plus, commandite de 100 \$; et
- Sentier récréatif CUPR, don de 100 \$;

Jean-Pierre Cadieux:

- Club d'Âge d'Or d'Alfred, pour rénovations, don de 200 \$;
- Club Lions de Lefavre, 100 \$;
- Club Optimiste d'Alfred, 100 \$;
- Jeux 50 ans et plus, 100 \$.

Adoptée

21.2 Trottoirs, rue St-Philippe

Résolution 2018-263

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que tous les trottoirs à travers la municipalité soient construits en béton, selon les mêmes normes.

Vote Enregistré	Pour	Contre
Fernand Dicaire	X	
René Beaulne	X	
Benoit Lamarche	X	
Chantal Galipeau		X
Jeanne Doucet		X
Jean-Claude Delorme		X
Jean-Pierre Cadieux	X	
Résultats	4	3
		Adoptée (4 to 3)

21.3 Modification à la Résolution 2017-569 - Servitude municipale dans la concession 4 Plantagenet pour le réseau d'aqueducs de Plantagenet

Résolution 2018-264

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Chantal Galipeau

ATTENDU QUE la résolution numéro 2017-569 mandatait Me Michel Parisien de la firme d'avocats Woods & Parisien, de vérifier et de corriger les titres de la propriété de Monsieur Claude Carrière relativement au transfert de la servitude décrite comme étant une Partie des Lots 4, 5 et 6, Concession 4, étant les Parties 1 à 11, Plan 46R-2429, pour le réseau d'aqueduc de Plantagenet;

ET ATTENDU QUE la résolution numéro 2017-569 indiquait que les titres de sa propriété soient corrigés sans qu'il ait à assumer des frais légaux;

ET ATTENDU QUE le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet est d'avis que le mandat de vérifier et de corriger les titres des autres propriétés affectées par la servitude ne s'avère pas nécessaire en ce moment;

QU'IL SOIT RÉSOLU que les frais légaux reliés à la correction des titres de la propriété de Monsieur Claude Carrière, propriétaire du terrain situé du côté nord du chemin de Comté 17, à l'est du chemin de Comté 9 et au sud de la Concession 4 – Plantagenet, décrit comme étant une Partie du Lot 5, Concession 4, soient exceptionnellement assumés par la municipalité;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le mandat à Me Michel Parisien de vérifier et de corriger les titres des autres propriétés affectées par la servitude soit annulé.

Adoptée

21.4 Emprise de chemin fermée en surplus entre les concessions 2 et 3 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord

Résolution 2018-265

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

ATTENDU QUE le règlement 2018-45 pour fermer une portion d'une emprise de chemin entre les Concessions 2 et 3 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord a été adopté lors de la réunion régulière du Conseil tenue le 3 avril 2018;

ET ATTENDU QU'une portion de l'emprise de chemin fermée entre les Concessions 2 et 3 dans le Canton géographique de Plantagenet Nord, maintenant dans le Canton d'Alfred et Plantagenet, Comté de Prescott, décrite comme étant le numéro d'identification de propriété (NIP) 54103-0125(R), désignée comme étant la Partie 3 du Plan de référence 46R-7698, a été déclarée comme étant surplus aux besoins de la municipalité;

ET ATTENDU QUE les procédures pour la vente d'un bien-fonds par appel d'offres ont été complétées en vertu des règlements du Canton;

ET ATTENDU qu'une seule offre au montant de 3 411,39 \$ a été reçue pour l'acquisition du terrain;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accepte l'offre pour la vente du terrain décrit comme étant le numéro d'identification de propriété (NIP) 54103-0125(R), désigné comme étant la Partie 3 du Plan de référence 46R-7698, au montant de 3 411,39 \$.

Adoptée

21.5 Demande d'exemption au règlement sur le bruit

Résolution 2018-266

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet accorde la demande d'exemption au règlement sur le bruit le samedi 5 mai 2018, jusqu'à 1h00, à Mme Chantal Roy.

Adoptée

21.6 Requête pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection du chemin Péladeau et de la Concession 4 Alfred

Résolution 2018-267

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

ATTENDU qu'une demande a été déposée à la municipalité pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection du chemin Péladeau et Concession 4 Alfred;

ET ATTENDU que le surintendant des Travaux publics recommande de ne pas installer un panneau à cette intersection étant donné que l'étude des routes ne démontre pas un niveau de trafic assez élevé, que la route (Concession 4 Alfred) est en ligne droite, et que des affiches indiquant la limite de vitesse de 80 km/h sont installées;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil décide de ne pas installer de panneau d'arrêt à cette intersection.

Adoptée

21.7 Requête pour désignation de fête communautaire - Diamond Jaxx

Résolution 2018-268

Proposée par: Jean-Claude Delorme

Appuyée par: Jeanne Doucet

ATTENDU QU'un représentant des "Diamond Jaxx" a déposé une demande en date du 12 avril 2018 que le Tournoi Slo-Pitch soit reconnu comme étant une fête communautaire;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la reconnaissance du Tournoi Slo-Pitch des "Diamond Jaxx" en tant que fête communautaire.

Adoptée

22. CORRESPONDANCE**Résolution 2018-269****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.2 soit reçue et classée.

Adoptée**23. HUIS CLOS****Résolution 2018-270****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos à 20h50 afin de considérer les points 23.1 Adoption des procès-verbaux du Conseil en vertu de l'article 239(2)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.2 Rapport DG-9-2018 - Dossier de ressources en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.3 Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.4 Dossier de ressources humaines en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités; 23.5 Supervision du service de réglementation en vertu des articles 239(2)(d)(k) de la Loi de 2001 sur les municipalités; et 23.6 Raccordements au réseau d'aqueduc de Plantagenet en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée**Résolution 2018-271****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit rouverte au public à 21h15.

Adoptée**Résolution 2018-272****Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux**Appuyée par:** Jeanne Doucet

ATTENDU QUE le contrat d'un (1) an de Mme Nathalie Sarrazin se termine le 14 mai 2018;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la nomination de Mme Nathalie Sarrazin au poste de secrétaire-réceptionniste sur une base permanente, sujet à une période de probation de trois (3) mois à partir du 15 mai jusqu'au 15 août 2018 et selon la rémunération prévue au Niveau 2 du Groupe 7B de l'échelle salariale, Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé.

Adoptée

Résolution 2018-273**Proposée par:** Benoit Lamarche**Appuyée par:** René Beaulne

ATTENDU que Mme Monique Bastien a été nommée Greffière adjointe par intérim par voie du Règlement numéro 2018-49;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve un salaire révisé selon la rémunération prévue au Niveau 6 du Groupe 3A de l'échelle salariale, Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé, à compter du 18 avril 2018 jusqu'à nouvel ordre, en considération des 27 années d'expérience à l'emploi de la municipalité et son salaire avant sa retraite.

Adoptée**24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL****24.1 Règlement numéro 2018-54 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 1er mai 2018****Résolution 2018-274****Proposée par:** Jean-Claude Delorme**Appuyée par:** Chantal Galipeau

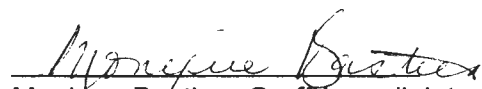
QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2018-54, un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 1er mai 2018, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée**25. CLÔTURE****Résolution 2018-275****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 22h17.

Adoptée


Fernand Dicaire, Président



Monique Bastien, Greffière adjointe par intérim